

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-110
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de Monsieur BAPST Thierry de l'entreprise SIRS du 15/09/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre **travaux sur réseau gaz avec ouverture de fouille** pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du lundi 13 octobre 2025 au samedi 25 octobre 2025,
19, Faubourg du Capitaine d'Alençon,**

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit au droit du chantier

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : La circulation sera alternée manuellement

La chaussée sera rétrécie de 1m à 2m

La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SIRS.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. BAPST Thierry de l'entreprise SIRS,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 19 SEP. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : BAPST Prénom : Thierry
Dénomination : SIRS Représenté par :
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : Rue des Pêcheurs
Code postal 6 7 2 0 1 Localité : ECKBOLSHEIM Pays : France
Téléphone 0 3 8 8 7 8 9 0 3 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : Dict @ sirs.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 19 Extension : Nom de la voie : Faubourg du Capitaine d'Alençon
Code postal Localité : LA WANTZENAU

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux gaz avec ouverture de fouille
Date prévue de début des travaux : 1 3 1 0 2 0 2 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 1 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 1 2 Date de début de réglementation 1 3 1 0 2 0 2 5
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Déviations piétons sur trottoir d'en face

Chaussée rétrécie de 1m à 2m

Sens unique de circulation alternée manuellement + interdiction de stationner des 2 côtés

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 15 09 2025

Nom : HELLEPUTTE Prénom : Cyrielle Qualité : Assistante technique



PLAN PROJET

FBG DU CAPITAINE D'ALENCON

21

19

(-0.95)

(-0.88)

6

8



COMMUNE: LA WANTZENAU,
FAUBOURG CAPITAINE D'ALENCON.
Format papier : A4 Echelle: 1 / 250
4 m



Légende

	En projet	En service
Tronçon hors service		
Fourreau		
Tracé inconnu		
Fibre optique		
Fouille projetée en zone travaux		
Conduite gaz BP		
Conduite gaz MPA		
Conduite gaz MPB		
Conduite gaz MPC		

PLAN PROJET



COMMUNE: LA WANTZENAU,
 FAUBOURG CAPITAINE D'ALENCON.
 Format papier : A4 Echelle: 1 / 250
 4 m

R-GDS Réseaux
 Gaz naturel
 Strasbourg

Édité le 20-09-2025 par Réseau
 tous droits réservés - copies ou reproductions interdites

		Légende	
		En projet	En service
Tronçon hors service			
Fourreau			
Tracé inconnu			
Fibre optique			
Fouille projetée en zone travaux			

